



CEC  
CCA  
CCE

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

31<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance publique

Commission de coopération environnementale (CCE)

26 juin 2024

Wilmington (Caroline du Nord) États-Unis



## Table des matières

MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE LA VIDÉO SUR LES RÉALISATIONS DE LA CCE.....	2
PROGRAMME GÉNÉRATION DE LEADERS DE L'ENVIRONNEMENT (PGLÉ) .....	2
DIALOGUE AVEC LE CONSEIL SUR LE RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE GRÂCE À L'AUTONOMISATION DES COLLECTIVITÉS.....	4
CÉLÉBRATION DU 30 <sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CCE .....	17
ANNONCES DU CONSEIL.....	18
MOT DE LA FIN ET CLÔTURE DE LA SESSION DU CONSEIL .....	20

**31<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA CCE**  
**26 juin 2024**  
**Wilmington (Caroline du Nord) États-Unis**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL 2024**

**Mot de bienvenue et présentation de la vidéo sur les réalisations de la CCE**

Jorge Daniel Taillant, directeur exécutif de la CCE, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres du public, aux représentants du Conseil et aux délégations des trois pays à la 31<sup>e</sup> session du Conseil de la CCE. Il commence par la reconnaissance du territoire traditionnel des peuples Waccamaw, Catawba et de Cape Fear, et exprime sa reconnaissance de pouvoir vivre, apprendre et partager sur ce territoire.

Après avoir mentionné le thème de la session 2024 du Conseil (Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités), il précise que la discussion qui aura lieu pendant la séance publique du Conseil portera notamment sur les éléments suivants : les effets potentiels de la pollution sur notre environnement et notre bien-être; les façons de promouvoir la mobilisation des collectivités pour s'attaquer aux injustices environnementales et raciales; des exemples de solutions proposées par les organisations et de leur collaboration directe avec les collectivités pour renforcer la justice environnementale.

Le directeur exécutif présente ensuite la vidéo décrivant les réalisations de la CCE depuis la session de 2023 du Conseil, tenue au Canada. Cette vidéo montre en quoi le programme de travail trinational élargi répond à la triple crise planétaire, ainsi que la valeur inégalée de la CCE pour établir des réseaux et rassembler les gens afin de relever nos défis urgents en matière d'environnement, d'élaborer des outils et ressources pour mieux comprendre les données sur l'environnement, et d'informer le public. La vidéo montre aussi en quoi nous avons facilité l'échange de connaissances à l'échelle du continent, nos travaux de sensibilisation du public pour l'encourager à agir positivement pour l'environnement, et comment nous facilitons la mobilisation du public pour autonomiser les collectivités, en particulier les collectivités autochtones et celles qui sont marginalisées et mal desservies, les plus directement touchées par les changements climatiques.

M. Taillant invite ensuite Emiliano Reyes, membre du comité de sélection externe pour le programme Générations de leaders de l'environnement (PGLE) et participant à la table ronde de la CCE intitulée *Dimensions LGBTQI+ du changement climatique et de la justice environnementale en Amérique du Nord*, organisée en octobre 2023. Il présente le PGLE, annonce les trois équipes qui ont été sélectionnées et invite un représentant de chaque équipe à rejoindre les membres du Conseil sur la scène.

**Programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE)**

Avant d'annoncer les trois équipes sélectionnées qui constitueront la première cohorte du PGLE de la CCE, Emiliano Reyes a insisté sur l'importance de mobiliser les jeunes leaders afin d'accélérer l'échange de connaissances et d'amorcer des conversations intergénérationnelles sur les défis environnementaux. Selon lui, embrasser leur vision garantira des résultats équitables et élargira la

portée des initiatives environnementales, de manière à favoriser l'établissement de liens qui transcendent les frontières et les origines.

Emiliano présente ensuite le PGLE comme élément de la nouvelle stratégie d'engagement jeunesse de la CCE. Il explique que cette initiative soutient les jeunes leaders dans leurs collectivités en Amérique du Nord et leur offre une aide et des possibilités concrètes, qu'il s'agisse d'ateliers de développement de compétences ou de contacts avec des spécialistes et décideurs. Il se dit admiratif du dévouement des jeunes leaders partout au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et présente avec enthousiasme les membres de la première cohorte du PGLE, sélectionnés pour leurs solutions audacieuses pour aider les collectivités nord-américaines et préserver l'eau, les terres et l'air que nous partageons :

**Jacob Barnet et McKenna Dunbar, des États-Unis, avec la solution « *Electrivate: An Equitable Building Electrification Workforce Redevelopment Tool* » (Electrivate : outil équitable de perfectionnement de la main-d'œuvre en matière d'électrification des bâtiments)**

Cette solution aborde la pénurie de main-d'œuvre compétente dans le domaine de l'énergie renouvelable en offrant une formation à des personnes incarcérées en Virginie. Ce programme couvre la conception d'édifices écoénergétiques dotés de systèmes de contrôle intelligents. Il autonomise les participant·es en leur permettant d'acquérir des compétences exploitables pour des carrières « vertes », tout en visant à réduire la récidive et à favoriser la croissance économique. Dans le cadre du *Building Electrification Education Module* (BEEM, module d'enseignement sur l'électrification des bâtiments), *Electrivate* intègre des pratiques durables et le perfectionnement de la main-d'œuvre, et fait la promotion de l'intendance environnementale et de la justice sociale.

**Alexandre Savard, du Canada, avec la solution « *Encore! Biomatériaux* »**

Cette solution veut s'attaquer à la crise de pollution plastique et réduire le plastique à usage unique grâce à des emballages plus écologiques et compostables fabriqués à partir de déchets agroalimentaires recyclés, et ainsi parvenir à une société durable. Elle prévoit non seulement une production à faible consommation d'énergie et à faible coût, mais aussi une remarquable souplesse quant aux différents types de déchets qui peuvent être valorisés avec une grande simplicité opérationnelle.

**Ana Cristina Posadas García, du Mexique, avec la solution « *Educación para la restauración y conservación del Humedal Sitio RAMSAR Ciénega de Tamasopo* » (Éducation pour la restauration et la conservation de la zone humide de Ciénega de Tamasopo, site RAMSAR)**

Cette solution vise à restaurer graduellement la zone humide (ciénega) de Tamasopo, site RAMSAR qui est exposé à diverses menaces majeures, notamment l'activité agricole et l'élevage du bétail, ainsi qu'aux contaminants. Elle sera mise en œuvre grâce à l'éducation environnementale, au reboisement et aux stratégies de conservation. Ce projet permettra du même coup d'établir les priorités de la collectivité et de répondre à ses besoins.

La présentation de ces solutions est suivie d'un échange avec les membres du Conseil :

La sous-ministre adjointe (SMA) Sandra McCardell (Canada) demande à Alexandre Savard, cofondateur d'*Encore! Biomatériaux*, en quoi le PGLE peut-il promouvoir son projet et ses idées avant-gardistes, et quels seront les résultats de sa participation à ce programme.

Alexandre Savard répond qu'il s'agit d'une occasion extraordinaire, car elle facilitera l'établissement de liens avec des jeunes du Mexique et des États-Unis et comprendra du mentorat de personnes chevronnées. Il ajoute que les mentors offriront des perspectives et un soutien externes inestimables et

veilleront à ce que l'équipe demeure sur la bonne voie. Il conclut en soulignant la nécessité de s'inspirer de la nature, de pouvoir utiliser les matières naturelles pour l'avenir et d'élaborer des matériaux qui remplissent non seulement les fonctions pour lesquelles ils ont été conçus, mais aussi dont le processus de fin de vie est acceptable pour l'environnement.

Le sous-secrétaire Iván Rico López, du Mexique, demande à tous les représentants quel est le principal défi qu'ils ont dû relever pour élaborer leurs projets.

Selon Ana Cristina Posadas, le principal défi tient à l'invisibilité de la collectivité dans son domaine de travail. Cette invisibilité complique la tâche de créer des unités de gestion de l'environnement et de comprendre les formalités bureaucratiques. Elle ajoute que la violence omniprésente dans le pays constitue une menace constante. Malgré ces obstacles, elle souligne que le soutien indéfectible des collectivités locales a joué un rôle déterminant dans leurs progrès et que leur approche a toujours été de travailler avec la collectivité et pour la collectivité, plutôt qu'à ses dépens.

Jacob Barnet mentionne l'absence de solutions communautaires et la trop grande importance accordée aux approches de haut en bas, souvent au détriment des besoins locaux. Il souligne que les collectivités connaissent leurs besoins et les communiquent, mais qu'ils sont souvent ignorés. Il dit qu'il faut relever le défi de s'affranchir des combustibles fossiles, et félicite McKenna Dunbar, avec qui il a fondé l'initiative, pour son travail inspirant. Il conclut que les initiatives communautaires et unifiées sont essentielles pour relever ces défis.

Pour Alexandre Savard, le plus gros défi consiste à éduquer le public et à modifier des habitudes profondément ancrées. Il fait remarquer que le plastique est un matériau exceptionnellement polyvalent, étanche à l'eau et à l'air et peu coûteux, et que les propriétés de ce matériau rendent toute concurrence pratiquement impossible. Toutefois, il explique qu'il envisage plusieurs façons d'utiliser des objets plus naturels et plus respectueux de l'environnement, qui ne nécessitent pas nécessairement du plastique; mais le défi consiste à repenser la réglementation et les interactions quotidiennes avec le plastique de manière à en réduire l'utilisation inutile. Il conclut en affirmant que ce changement nécessite un travail considérable d'éducation et la promotion de matériaux de remplacement plus durables.

Janet McCabe, administratrice adjointe de l'EPA des États-Unis, félicite les participant·es, soulignant leurs remarquables travaux et la vision novatrice dont témoignent leurs solutions. Elle se dit admirative de l'éventail d'idées et des stratégies de résolution de problèmes intégrales employées par nos jeunes dans leurs solutions pour atténuer les effets des changements climatiques. Elle souligne l'importance de la vision interconnectée que les jeunes générations ont de ces questions, et trouve particulièrement impressionnantes les solutions à plusieurs volets proposées par les participant·es, qui abordent simultanément divers aspects des défis environnementaux.

Le directeur exécutif de la CCE Jorge Daniel Taillant anime ensuite le dialogue avec le Conseil, sur le thème « Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités », ainsi que le dialogue entre spécialistes et une séance de questions et réponses avec le public.

### **Dialogue avec le Conseil sur le renforcement de la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités**

M. Taillant souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui participent au dialogue avec le Conseil et présente les spécialistes invités, qui représentent les trois pays : 1) William Barber III, des États-Unis, directeur général responsable des investissements d'impact équitables pour la Coalition for Green Capital, qui a été durant sa carrière défenseur de l'environnement, responsable des énergies

renouvelables et spécialiste du climat; 2) Fe de Leon, du Canada, chercheuse principale et conseillère parajuriste à l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE). Elle compte une vaste expérience des enjeux liés aux politiques de gestion des produits chimiques et des déchets, et a fait la promotion du droit de savoir des collectivités et de systèmes visant à renforcer la participation du public à la prise de décisions avec les collectivités désavantagées et mal desservies; 3) Emiliano Reyes, du Mexique, qui s'intéresse surtout à la justice climatique, à l'intersectionnalité, à l'équité intergénérationnelle, à l'égalité des genres, à la résilience et aux transitions équitables. Il a représenté le Mexique à titre de délégué au G20, a été principal négociateur des mesures d'adaptation à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a joué le rôle de spécialiste à la table ronde de la CCE intitulée *Dimensions LGBTQI+ du changement climatique et de la justice environnementale en Amérique du Nord*, et a corédigé un document produit récemment à propos du même sujet. À l'heure actuelle, il est conseiller technique en matière de changements climatiques à la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH* (GIZ), principale agence de développement allemande spécialisée dans les politiques climatiques.

M. Taillant décrit ensuite brièvement le déroulement du dialogue et la façon dont le public peut soumettre des questions.

### **Observations des membres du Conseil sur la justice environnementale**

À titre d'animateur, M. Taillant invite les trois membres du Conseil à donner des exemples du renforcement de la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités dans leur pays respectif.

Il invite tout d'abord M<sup>me</sup> McCabe, administratrice adjointe de l'EPA, à expliquer quelles mesures les États-Unis prennent pour renforcer la justice environnementale par l'autonomisation des collectivités.

Elle commence en disant qu'en 2021, M. Regan, l'administrateur, a lancé l'initiative *Journey to Justice*. Avec de nombreux membres du personnel de l'EPA, il a parcouru le sud du pays (se rendant notamment à Porto Rico et en Virginie-Occidentale) et, tout récemment, il s'est rendu dans des collectivités tribales en Alaska. Elle précise que cette initiative vise à corriger les injustices que subissent de longue date de nombreuses collectivités, en particulier celles aux faibles revenus et les communautés de couleur. Elle ajoute que depuis trop longtemps, ces collectivités souffrent injustement et continuent de souffrir à cause d'infrastructures hydrauliques inadéquates, de niveaux élevés de pollution environnementale et des impacts croissants d'un climat qui change rapidement, et de leurs répercussions sur la santé publique, l'économie, la qualité de vie et l'avenir de ces collectivités.

Elle mentionne ensuite que l'initiative *Journey to Justice* de M. Regan permet de rencontrer en personne les membres de ces collectivités, et de voir et d'entendre de première main les défis qu'ils doivent relever. Son approche préconise l'écoute des personnes les plus touchées par les travaux de l'EPA et la collaboration pour trouver des solutions communautaires efficaces et durables.

Elle donne un exemple remarquable en réponse aux préoccupations exprimées par des collectivités situées à proximité d'une centrale électrique polluante à Porto Rico. L'EPA a investi 100 000 \$ dans deux projets pilotes menés en collaboration avec des leaders communautaires et le gouvernement de Porto Rico. En outre, les résidents des collectivités de Virginie-Occidentale subissent depuis des années les conséquences de systèmes d'égouts centralisés et inadéquats, par exemple les eaux usées qui s'écoulent dans leur arrière-cour. Pour y remédier, l'EPA a nommé un médiateur chargé d'assurer la liaison entre les collectivités, les organismes fédéraux et les partenaires pour s'assurer de résoudre une fois pour toutes les problèmes d'eau dans le comté.

Elle ajoute qu'en 2022, l'EPA s'est dotée d'un nouvel organe : l'*Office of Environmental Justice and External Civil Rights* (Bureau de la justice environnementale et des droits civils externes). Fort d'un effectif de deux cents professionnels dévoués, cet office se concentre sur la justice environnementale et les droits civils externes en vue de mettre les préoccupations des collectivités sur un pied d'égalité avec d'autres offices au sein de l'EPA, tels que l'Office of Air, l'Office of Water et d'autres organes importants.

M<sup>me</sup> McCabe souligne le rôle pivot de ce changement organisationnel dans l'engagement pris par l'EPA par suite de la directive du président Biden selon laquelle au moins 40 % des investissements des organismes fédéraux doivent avoir lieu dans des collectivités désavantagées. De plus, elle ajoute que cette directive représente un engagement extraordinaire et une « directive sans pareille donnée par le président à nos organismes et pour laquelle nous sommes comptables. Tout ce que nous faisons à l'EPA s'appuie sur notre conviction que toute personne, peu importe la couleur de sa peau, l'argent qu'elle a ou l'endroit où elle vit, est digne de toutes les protections qu'offrent nos lois de l'environnement. »

L'animateur remercie M<sup>me</sup> McCabe et demande à Sandra McCardell, sous-ministre adjointe (SMA) comment se concrétise le renforcement de la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités au Canada.

M<sup>me</sup> McCardell commence par une réflexion sur les grands progrès accomplis en matière de justice environnementale dans les trois pays : « J'ai été grandement marquée au cours de la dernière journée par le point que vous venez d'évoquer, soit toute l'activité dans nos trois pays concernant la justice environnementale, et ce pour le bien de tous. »

Elle rappelle qu'au cours de l'été 2023, le Parlement canadien a adopté une loi consacrant le droit de tous les Canadiens à un environnement sain. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* définit le principe de justice environnementale. Sur cette base, un nouveau texte législatif a été adopté le 20 juin 2024, au terme de décennies de mobilisation populaire. Intitulé [\*Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale visant à évaluer et prévenir le racisme environnemental ainsi qu'à s'y attaquer et à faire progresser la justice environnementale\*](#), ce projet de loi vise tout particulièrement la justice environnementale et reconnaît les inégalités qui persistent dans ce domaine au Canada. Il exige du ministre qu'il élabore une stratégie nationale visant à « promouvoir les initiatives, dans l'ensemble du Canada, pour faire progresser la justice environnementale et pour évaluer et prévenir le racisme environnemental et s'y attaquer ». La *Loi* reconnaît également le fait que les populations autochtones, racisées et marginalisées sont plus susceptibles de vivre dans des zones dangereuses sur le plan environnemental. De plus, cette loi met en évidence la nécessité de promouvoir la justice environnementale partout au Canada. Elle souligne que le gouvernement fédéral doit se concentrer sur la lutte contre les inégalités systémiques profondes et persistantes.

M<sup>me</sup> McCardell indique que dans la quête de justice environnementale, il faut distinguer entre la santé d'une population localisée et l'exposition à un risque environnemental et elle insiste sur l'approche ciblée d'une telle démarche. Grâce à cette nouvelle loi, le gouvernement du Canada reconnaît le droit de chaque Canadienne et chaque Canadien à un environnement sain, mais que depuis des décennies, certaines personnes font face à une injustice : le racisme environnemental. Ce sont ces personnes qui vivent avec le fardeau de la pollution. Le gouvernement du Canada vise à élaborer une stratégie qui offrira un cadre exhaustif pour évaluer, prévenir et réduire les injustices et risques environnementaux auxquels font face les groupes historiquement défavorisés, notamment les collectivités autochtones, les minorités raciales et les populations à faible revenu.

Elle ajoute que la justice environnementale veut que personne ne doive être injustement exposé à la pollution dangereuse ou à des catastrophes naturelles, quel que soit son statut social. Elle consiste à cerner les inégalités et à offrir le soutien nécessaire pour parvenir à l'équité. La collaboration avec le Mexique et les États-Unis par l'intermédiaire de la CCE offre une plateforme unique pour aborder la justice environnementale d'un point de vue nord-américain et promouvoir le dialogue dans la région. L'approche du Canada en matière de justice environnementale mise fortement sur une participation active des collectivités. Le gouvernement écoute les personnes concernées, consulte les collectivités et s'assure que leurs expériences et connaissances entreront dans le processus décisionnel touchant l'environnement et le guideront. Cette approche collaborative vise une Amérique du Nord plus juste et plus durable.

Enfin, M<sup>me</sup> McCardell explique que le Canada fait appliquer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, afin de reconnaître et de respecter ces droits. Cette mesure ouvre la voie à l'établissement d'une relation renouvelée de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement, fondée sur l'affirmation des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Les travaux initiaux d'élaboration d'une stratégie de justice environnementale au Canada porteront sur l'élaboration commune d'un plan de participation des peuples autochtones qui tiendra compte du fardeau que représentent les consultations pour les détenteurs de droits autochtones, et fera en sorte que ces peuples auront le temps et des circonstances favorables pour participer au processus de participation. Elle conclut en soulignant que le Canada se réjouit de collaborer avec toutes les parties prenantes, le Mexique et les États-Unis, et avec l'aide du Secrétariat de la CCE, dans le cadre d'importants dialogues concernant la justice environnementale. Enfin, elle dit que le Canada continuera à collaborer avec le Mexique et les États-Unis, et avec le Secrétariat, afin que l'Amérique du Nord soit plus juste sur le plan de l'environnement.

L'animateur remercie M<sup>me</sup> McCardell et invite le sous-ministre M. Rico à expliquer comment le gouvernement mexicain gère la justice environnementale dans le pays.

M. Rico mentionne tout d'abord que la justice environnementale est devenue un enjeu essentiel et opportun qui s'aligne sur les travaux continus de la CCE et reflète les progrès considérables que le Mexique a réalisés dans ce domaine. Il dit que l'engagement du Mexique envers la justice environnementale est inscrit dans la Constitution, qui reconnaît le droit à un environnement sain. La participation du Mexique à des accords internationaux renforce encore cet engagement, notamment l'Accord d'Escazú, qui porte sur la protection des défenseurs de l'environnement et un meilleur accès à l'information et à la justice environnementale. Une autre initiative, une réforme constitutionnelle proposée par le président Andrés Manuel López Obrador en février dernier, modifierait la Constitution afin que les peuples autochtones membres des communautés originelles du Mexique deviennent sujets du droit public et fassent l'objet d'une attention prioritaire.

M. Rico mentionne cinq initiatives particulières qui visent à souligner les mesures de justice environnementale que prend le Mexique. D'abord, le pays a élaboré 11 plans de justice avec les collectivités autochtones, qui illustrent l'engagement de la part du gouvernement d'aborder les enjeux environnementaux, sociaux, territoriaux et éducatifs. Ces plans visent à rétablir les droits historiques des collectivités autochtones, la communauté Yaqui étant un exemple notable. Ensuite, les évaluations environnementales menées par le gouvernement mexicain dans des cas emblématiques, telles que l'exploitation minière à Sonora ou les dommages causés aux collectivités touchées par l'industrie porcine au Yucatán et d'autres encore, ont offert aux collectivités des éléments techniques et une certitude quant aux dommages environnementaux que subissent leurs membres. Ces évaluations permettent aux collectivités de défendre légalement leurs droits dans le cadre de processus concernant les compétences.

Troisième élément, un décret qui reconnaît, protège et préserve les lieux sacrés et les chemins de pèlerinage de plusieurs peuples autochtones. Ce décret s’inscrit dans le cadre de la commission présidentielle chargée de veiller au respect de la législation. Il est important de reconnaître et de sauvegarder les traditions des peuples autochtones du Mexique.

Quatrième élément, le nettoyage et la fermeture de la décharge connue sous le nom de « Las Matas », problème environnemental de longue date dans l’État de Veracruz. Pendant des décennies, trois grandes villes s’étaient mises d’accord de manière informelle pour déverser leurs déchets respectifs dans une énorme décharge, pratique qui a entraîné d’importants dommages environnementaux et touché une zone humide qui est un site Ramsar. Il fait observer que le dossier « Las Matas » a finalement été examiné après 20 ans, ce qui démontre l’engagement pris par le gouvernement de gérer de façon responsable les déchets solides.

Enfin, dans l’État du Sonora, des travaux coordonnés de nettoyage et d’éducation environnementale avec les autorités traditionnelles de la communauté Seri Comcaac et tous les paliers de gouvernement ont permis de résoudre la mauvaise gestion des déchets solides au Mexique.

Il conclut en disant que le Mexique a adopté une nouvelle vision du rapprochement avec les collectivités : on accorde la priorité à la vie; l’environnement est directement associé à la vie; les enjeux relatifs à l’eau, à la flore et à la faune sont directement liés à la vie. C’est ainsi que l’on aborde les problèmes socioenvironnementaux.

M. Taillant remercie les membres du Conseil pour ces excellents exemples et invite ensuite Esteban Escamilla Prado, président du Comité consultatif public mixte de la CCE, à présenter un compte rendu de la tribune publique du CCPM du 24 juin, dont le thème était *Faire progresser la justice environnementale en Amérique du Nord*.

### **Compte rendu de la tribune publique du CCPM par le président du CCPM – *Faire progresser la justice environnementale en Amérique du Nord***

Esteban Escamilla Prado, président du CCPM, commence par dire que c’est un honneur pour lui d’être ici et de présenter les faits saillants de la tribune publique du CCPM tenue le 24 juin sur le thème *Faire progresser la justice environnementale en Amérique du Nord*. Il exprime sa gratitude envers tous les panélistes pour leurs importantes contributions, et remercie celles et ceux qui y ont participé en personne et en ligne de leur engagement tout au long de la journée. Il souligne que cette tribune a permis d’explorer diverses dimensions de la justice environnementale au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Il dit qu’Amelia Monteros a prononcé un discours d’ouverture marquant qui soulignait les injustices environnementales historiques et la résilience des collectivités dans la région de Wilmington. Le directeur exécutif de la CCE a suivi avec sa propre intervention qui soulignait la nécessité d’une approche intersectionnelle pour relever les défis de justice environnementale dans les trois pays.

Diandra Esparza, conférencière principale et directrice générale d’Intersectional Environmentalist, a enrichi la tribune publique du CCPM en soulignant l’importance d’intégrer l’intersectionnalité aux mesures de protection de l’environnement, et en soulevant trois points clés pour concrétiser la justice environnementale :

1. Intégrer les voix des collectivités les plus touchées par les injustices environnementales par l’éducation et la sensibilisation à l’importance de conserver l’environnement et de l’accès à la

justice environnementale et de sa promotion, afin de garantir l'accès aux outils et au financement pour permettre aux collectivités de trouver des solutions à leurs problèmes.

2. Établir de nouvelles lignes directrices pour lutter contre les injustices historiques et environnementales, y compris la discrimination à l'égard des peuples autochtones et la marginalisation des personnes aux identités multiples. On doit mettre en œuvre des politiques pour protéger notre capacité à élaborer des solutions communautaires et à renforcer l'application des lois et règlements qui traitent des injustices environnementales.
3. Adopter des approches intersectionnelles durant des activités de recherche et de collecte de données afin de schématiser et de définir les besoins et possibilités, d'élaborer des solutions sur mesure et d'adopter un nouveau langage qui favorisera de nouveaux narratifs.

Son discours est suivi de la première séance (*Lois et politiques facilitant l'accès à la justice environnementale et sa mise en application en Amérique du Nord*), durant laquelle des spécialistes partagent leurs stratégies et expériences vécues au Canada, au Mexique et aux États-Unis. La séance explique comment accéder aux ressources juridiques et promouvoir l'éducation et la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement. En outre, Paolo Solano, directeur, Affaires juridiques et SEM, présente le processus SEM et l'état des communications relatives à l'application efficace de la législation environnementale qui sont soumises à la CCE.

Principales recommandations issues de la séance :

- Garantir l'accès aux ressources juridiques, comme le processus SEM de la CCE et autres, en tant qu'outils pour obtenir de l'information sur d'éventuelles omissions dans l'application effective de la législation en matière d'environnement, de déterminer les obstacles à son application et d'offrir des instruments pour résoudre les litiges et protéger les défenseurs de l'environnement.
- Offrir de l'éducation pour sensibiliser le public, autonomiser les collectivités, promouvoir des politiques équitables, renforcer l'application de la législation et de la réglementation en matière d'environnement et encourager les pratiques durables.
- Intégrer la justice environnementale dans les politiques publiques pour protéger les collectivités historiquement marginalisées en renforçant les lois environnementales, en donnant des conseils techniques et en élaborant des outils en vue des évaluations des impacts.
- Promouvoir la participation publique des collectivités historiquement marginalisées aux processus décisionnels de manière à garantir leur contribution à la formulation et à la mise en œuvre de solutions.

Les participant·es à la deuxième séance de la tribune publique du CCPM (*Mobilisation des collectivités et défis liés à la justice environnementale*) discutent des principes de la justice environnementale (JE) au moyen d'exemples issus de collectivités qui mettent en lumière les actuels défis de JE au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Principaux points abordés :

- Reconnaître les discriminations systémiques historiques, telles que le racisme et le colonialisme, ainsi que leurs effets sur les collectivités.

- Reconnaître la surexploitation des ressources naturelles et la persistance de l'extractivisme, même dans des stratégies environnementales comme la transition énergétique, qui peuvent causer d'importants dommages environnementaux et sociaux : paysages dévastés, sources d'eau contaminées, réduction de la biodiversité, émissions de gaz à effet de serre, et dans certains cas, violations des droits de la personne et déplacement de populations, y compris de communautés autochtones.
- Mettre en œuvre des approches, stratégies et politiques régionales qui abordent les multiples conséquences de la discrimination, en particulier dans les collectivités autochtones et rurales, proposées directement par les collectivités et peuples autochtones.
- Appuyer les mesures de sensibilisation et d'organisation, y compris les points de vue des jeunes, et accroître le financement alloué à l'éducation environnementale dans les systèmes d'éducation officiels, afin de renforcer la résilience des collectivités et de mobiliser les partisans de la protection de l'environnement.
- Établir des réseaux et des alliances pour partager des récits, inspirer les collectivités et leur donner les moyens de se mobiliser pour affirmer leurs droits et apporter l'espoir.
- Concevoir de nouvelles stratégies de développement économique qui priorisent la protection de l'environnement et de la biodiversité et encouragent des pratiques responsables et durables dans le secteur privé.

En conclusion, Esteban Escamilla Prado, président du CCPM, mentionne les travaux continus pour formuler des recommandations pour le Conseil fondées sur les discussions de la tribune – dont un résumé détaillé paraîtra bientôt sur le site Web de la CCE.

M. Taillant remercie M. Escamilla et invite la professeure La'Meshia Whittington, animatrice de la séance du 25 juin intitulée *Comblant l'écart : une conversation sur la lutte générationnelle en faveur de la justice environnementale* à venir présenter les faits saillants de cette activité.

### **Compte rendu du panel jeunesse : « Comblant l'écart : une conversation sur la lutte générationnelle en faveur de la justice environnementale »**

M<sup>me</sup> Whittington se présente ainsi que les travaux de Democracy Green, notamment ceux couronnés de succès en Caroline du Nord et dans tout le pays. Elle nomme ensuite les jeunes panélistes de chaque pays qui se sont joints à elle en compagnie de Benjamin Chavis. Elle explique que, durant leur discussion animée, les jeunes ont proposé une série de mesures réalisables qui reflètent l'impératif de promouvoir la justice environnementale en Amérique du Nord et dans le monde.

Elle explique que la discussion a souligné l'importance de comprendre le contexte historique et d'apprendre d'anciens leaders de collectivités. Les jeunes qui apprennent des travaux et leaders de mouvements précédents en tirent de précieux conseils tout en apportant leurs propres connaissances et en présentant leurs innovations. Il est essentiel d'honorer le cycle de réciprocité en transmettant et en recevant des connaissances, et de reconnaître que chacun et chacune a quelque chose de précieux à apporter.

M<sup>me</sup> Whittington explique que l'efficacité des mouvements repose sur le consentement et la mobilisation des collectivités qu'ils veulent aider. Il est essentiel de comprendre que les personnes qui défendent les groupes marginalisés font souvent elles-mêmes partie de ces collectivités et travaillent côte à côte avec des alliés pour le bien de leur peuple.

Elle explique que les politiques actuelles traitant d'enjeux liés au climat, comme les dommages causés par les ouragans et les inondations, sont inadéquates et exigent des mécanismes d'application plus fermes. Les collectivités rurales et non constituées en municipalité manquent souvent de fonds et de soutien et soulignent le besoin d'adopter des politiques plus exhaustives. Les écarts n'existent pas uniquement entre pays, mais aussi entre zones urbaines et rurales au sein d'une même région.

Elle indique ensuite que l'application est un enjeu crucial. Des mécanismes doivent être établis pour préciser quels ministère ou organisme doivent mettre en œuvre la politique, assurer un financement adéquat et établir un organe distinct pour piloter les initiatives.

Elle dit que les panélistes s'accordaient pour dire que les médias sociaux sont devenus plus négatifs et plus antagonistes, et qu'ils ne reflètent pas fidèlement le mouvement ou les leaders sur le terrain qui répartissent inégalement le pouvoir hiérarchique en matière de défense des droits. Cette tendance suscite des inquiétudes quant à la capacité des médias sociaux de présenter fidèlement la véritable nature de l'activisme.

M<sup>me</sup> Whittington explique que les défis liés à la technologie et aux infrastructures sont également importants. De nombreuses collectivités sont aux prises avec des technologies et infrastructures obsolètes qui aggravent l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes. Une modernisation nécessaire des infrastructures doit compléter les nouvelles technologies comme les solutions énergétiques propres si l'on veut résoudre efficacement les problèmes.

Elle explique également que des risques accrus de violence guettent les activistes et membres de collectivités qui cherchent à résoudre les problèmes environnementaux et sociaux. Il est urgent de renforcer les mesures de sécurité pour protéger ceux et celles qui travaillent en première ligne. Enfin, elle dit qu'il est essentiel de reconnaître et de traiter les traumatismes que subissent les activistes et les collectivités. On doit faire en sorte que leurs luttes et témoignages sont au cœur du narratif de ce mouvement et qu'ils ne sont pas déshumanisés.

L'animateur remercie M<sup>me</sup> Whittington, puis fait le compte rendu de la table ronde de spécialistes du 25 juin intitulée *Justice environnementale : origines, évolution et politiques émergentes en Amérique du Nord*, et en présente les faits saillants.

### **Compte rendu de la table ronde de spécialistes avec le directeur exécutif : « Justice environnementale : origines, évolution et politiques émergentes en Amérique du Nord »**

M. Taillant indique d'abord que la table ronde portait sur les mesures passées, présentes et émergentes de promotion de la justice environnementale en Amérique du Nord, en particulier dans le contexte de la triple crise planétaire que sont la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Le groupe a réfléchi à la manière dont les mesures pour la justice environnementale (comme l'accès accru à l'information, promouvoir une participation constructive et l'adoption de lois, de politiques et de programmes de justice environnementale) permettent de lutter contre les inégalités environnementales subies par les collectivités historiquement défavorisées et marginalisées.

M. Taillant estime que la table ronde sur la justice environnementale dans les trois pays a donné lieu à un échange fructueux, avec un magnifique dialogue qui a porté sur l'évolution et l'histoire du mouvement. La discussion était un examen approfondi du terme lui-même, en tant que mouvement social et ambition de politique publique pour les collectivités touchées, en particulier celles qui sont désavantagées, mal desservies ou l'objet de discrimination. Les participant·es ont poussé l'examen de

la justice environnementale jusqu'à ses incidences au Canada, aux États-Unis et au Mexique sous l'angle des droits de la personne, perspective qui est souvent nécessaire. Cet examen portait sur l'évolution de la législation sur les droits de la personne et de traités et accords environnementaux pour constater sa pertinence à l'échelle internationale, notamment grâce au principe 10 de la Convention de Rio, à la Convention d'Aarhus en Europe et à l'Accord d'Escazú dans les Amériques, qui met l'accent sur l'accès à l'information, la participation et la justice. Ce sont les piliers procéduraux de la justice environnementale, désormais universellement acceptés, selon M. Taillant.

Il précise que le terme « justice environnementale » date des années 1960 et 1970, lorsque des travailleurs touchés par la pollution toxique sur leur lieu de travail ont voulu obtenir de l'information, l'accès aux soins de santé, l'établissement de normes, l'application de la loi et une indemnisation. C'est alors qu'est né le mouvement pour la justice environnementale. Il poursuit en expliquant le contexte.

Il ajoute que cette table ronde portait sur trois pays qui veulent se donner une vision commune de la justice environnementale. Quelques points clés en sont ressortis : la justice environnementale est complexe, compte de nombreuses définitions et des contextes historiques, politiques et sociaux différents selon l'endroit où elle se manifeste. Il existe diverses manifestations de la justice environnementale, et différents enjeux passent pour de la justice environnementale, mais des thèmes communs unissent ces discussions, et c'est important. Cette communauté est essentielle pour maintenir l'attention sur la JE et éviter que l'on considère chaque problème environnemental comme relevant de la JE. Divers enjeux, comme les inégalités, la discrimination, l'équité, la race et le colonialisme, font partie intégrante de la justice environnementale.

Il fait observer que la justice environnementale peut prendre différentes orientations et englober divers enjeux. Cette tribune visait à explorer l'évolution du mouvement pour la justice environnementale. Il ne sera peut-être pas question de justice environnementale dans chaque lutte, chaque espace, chaque collectivité, chaque pays ou chaque société, mais s'il est question d'équité, de justice et de non-discrimination en matière de ressources environnementales et de pollution, il s'agit bel et bien de justice environnementale.

M. Taillant souligne que la justice environnementale concerne avant tout la santé et les personnes. Elle concerne la manière dont la pollution touche les individus, en particulier certaines populations et certains endroits. Pour comprendre la justice environnementale, il est impératif de comprendre l'importance des quartiers où les gens vivent, où les enfants vont à l'école et où ils jouent. Les cartes sont d'importants outils pour visualiser le lien entre la pollution et les endroits où vivent les gens et mettre en évidence des problèmes comme la chaleur extrême, les inondations, la sécheresse, les déserts alimentaires et la pollution liée à la circulation.

Tout au long de la discussion et de la session du Conseil, on a insisté sur l'importance d'une mobilisation ascendante. Cette mobilisation doit être menée et définie par la communauté, l'autonomie et l'autodétermination étant des éléments essentiels. En outre, M. Taillant a ajouté que les mots, les politiques et les lois comptent.

M. Taillant souligne que la justice environnementale autochtone, différente, mais intégrale et définie par la colonisation et les luttes des peuples et collectivités autochtones suit un parcours unique dans le cadre du débat sur la justice environnementale. Le but n'est pas de simplement peaufiner les structures coloniales. Il s'agit plutôt de déconstruire les inégalités systémiques et historiques et de les rebâtir à partir de zéro. L'inclusion et l'intersectionnalité sont essentielles et font partie de cette formule. Dans l'ensemble, explique-t-il, l'importance de cette discussion sur la justice environnementale n'est pas de rappeler tout ce qui a été dit, mais aussi de souligner les nouveaux enjeux, comme la justice

climatique, la justice pour les jeunes, la justice intergénérationnelle, la justice des genres, la justice pour les immigrants et la justice énergétique, afin d'élargir la notion de justice environnementale.

Il conclut en affirmant que nous ne devons pas demander la permission de remettre en question les façons de faire historiques et systémiques, et termine en évoquant la loi du mouvement découverte par Isaac Newton : toute chose qui est en mouvement continuera dans la même direction, à moins qu'une force n'agisse sur elle et la fasse changer de direction. Nous devons agir si nous voulons réorienter l'injustice environnementale, et la CCE est l'endroit idéal pour le faire.

### **Présentation de trois spécialistes invités en réponse à trois questions, et échange avec animateur entre les membres du Conseil, ces spécialistes et les participant·es inscrit·es**

L'animateur, M. Taillant, demande aux spécialistes invités du Canada, du Mexique et des États-Unis de présenter leur point de vue. Il rappelle à l'auditoire le thème central de la discussion – la justice environnementale et l'autonomisation des collectivités. Il explique ensuite que les trois spécialistes invités ont des origines très diverses et possèdent d'impressionnantes expériences personnelles et professionnelles dans ce domaine.

Il demande tout d'abord à William Barber III (des États-Unis) de répondre à la question suivante :

*Comme vous le savez, le financement adéquat des activités de promotion peut être irrégulier et fluctue souvent en fonction des priorités des sources de financement. Nous avons entendu parler de ce problème de financement dans tous les domaines. Les groupes locaux ont souvent de la difficulté à financer les travaux qu'ils veulent entreprendre et qui sont nécessaires pour promouvoir la JE. Comment votre organisation aborde-t-elle les problèmes de financement en vue de mobiliser des capitaux publics ou privés pour s'assurer que les collectivités améliorent leur environnement en créant un milieu plus sûr, plus sain et plus durable, et en tirant parti du développement économique? Quels conseils pouvez-vous donner à d'autres organisations sur la manière d'obtenir les ressources dont elles ont besoin pour assurer leur viabilité à long terme?*

William Barber III explique que nous sommes arrivés à un moment crucial de l'histoire des États-Unis, notamment en ce qui concerne la transition climatique et la justice environnementale. Les lois adoptées et les investissements effectués récemment nous ont menés à ce moment décisif. Depuis 2021, d'importants progrès ont été réalisés grâce à trois textes de loi majeurs visant à orienter les investisseurs vers les technologies vertes :

1. *American Rescue Plan Act of 2021* – Cette loi affectait des fonds pour améliorer les réseaux de transport collectif et l'infrastructure des services d'eau et d'égouts.
2. *Infrastructure Investment and Jobs Act of 2021* – Cette loi affectait des ressources aux projets d'infrastructure comme les bornes de recharge pour véhicules électriques, la modernisation des réseaux de transmission et de distribution, et l'amélioration de l'électrification et de l'efficacité énergétique des bâtiments.
3. *Inflation Reduction Act of 2022 (IRA)* – Cette loi porte sur des objectifs de lutte contre les changements climatiques par l'affectation de 20 milliards de dollars au *Greenhouse Gas Reduction Fund* (Fonds pour la réduction des gaz à effets de serre). Ce fonds soutient le financement des « banques vertes » et crée des mesures incitatives pour investir dans les collectivités défavorisées. Il est important de noter qu'au moins 40 % de ce financement est destiné tout particulièrement aux communautés à faibles revenus et défavorisées pour soutenir

des projets qui réduisent ou préviennent les émissions de gaz à effet de serre et d'autres formes de pollution.

Il explique que cet élan visant la législation verte est le fruit de décennies d'activisme populaire. Le défi consiste désormais à assurer le croisement constructif du financement vert et de l'engagement communautaire. L'objectif est d'aligner la justice environnementale sur les avantages des technologies vertes, en veillant à leur répartition équitable.

M. Barber souligne qu'intégrer des objectifs de justice environnementale et fixer à 2050 la date butoir de carboneutralité permettent le développement du financement vert de manière créative et efficace. Il insiste sur le besoin pour des connaissances spécialisées, un engagement communautaire, un financement vert, une sensibilisation et une éducation de la collectivité, et des stratégies éprouvées pour favoriser l'adoption de technologies propres.

Il explique le rôle essentiel de la Coalition of Green Capital (CGC), pour laquelle il travaille, dans cette transition. Organisation à but non lucratif, la CGC se consacre à l'accélération des investissements dans les technologies énergétiques propres par le biais du financement de banques vertes. Les banques vertes constituent un modèle financier éprouvé qui mobilise des fonds publics et philanthropiques pour attirer des investisseurs privés dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies de décarbonation. Au cours de la dernière décennie, la CGC a mené le mouvement des banques vertes au plan national et international et s'emploie à accroître les investissements et à accélérer le développement de l'énergie propre.

Il mentionne que l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence américaine de protection de l'environnement) a récemment franchi une étape importante en capitalisant la première banque verte nationale des États-Unis par le biais du programme Greenhouse Gas Reduction Fund. La CGC a reçu 5 milliards de dollars pour capitaliser cette banque verte, et 125 millions de dollars supplémentaires pour fonder des banques vertes et promouvoir le développement de l'énergie solaire.

M. Barber explique que la CGC adopte une approche visionnaire, inclusive et à grande échelle. L'organisation souhaite passer d'une approche descendante des avantages énergétiques à un modèle plus inclusif. Il s'agit de répartir équitablement les avantages de la production d'énergie propre entre toutes les collectivités. Sa stratégie consiste non seulement à promouvoir l'énergie propre, mais à faire en sorte que la transition mobilise et avantage les collectivités les plus touchées. Elle comprend la consultation de dirigeants locaux et l'inclusion de leurs besoins dans l'élaboration de politiques et projets.

Il explique que la CGC veut avant tout garantir l'accès équitable à une énergie fiable, propre et abordable, le relèvement et le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du secteur de l'énergie et encourager le leadership et l'esprit d'entreprise dans ce secteur. Il ajoute qu'elle cible l'acquisition et l'analyse de données pour mesurer les effets positifs des différentes technologies et s'assurer que ces travaux sont efficaces et bénéfiques.

M. Barber donne les conseils suivants aux organisations qui cherchent à exploiter ces possibilités de financement et à assurer leur viabilité à long terme :

1. Comprendre les programmes fédéraux : rechercher les programmes de prêts fédéraux en place et leurs conditions d'admissibilité particulières.

2. Critères d'admissibilité : s'assurer que les collectivités connaissent les exigences en ce qui concerne le type d'organisation, l'alignement de la mission, l'objet du projet et les conditions préalables sur le plan financier.
3. Préparation organisationnelle : établir des entités claires et légales, par exemple, des organismes à but non lucratif, dotés d'administrateurs chevronnés et de capacités de planification stratégique. On s'assure ainsi que les projets sont finançables, évolutifs et bien gérés.

En conclusion, il explique que la transition vers un avenir avec de l'énergie propre exige des mesures concertées pour combiner financement vert et engagement communautaire de manière à partager les avantages et à répondre aux besoins des collectivités défavorisées.

Le facilitateur remercie M. Barber pour cette réponse et présente des questions qu'il a reçues du public. Il demande aux panélistes d'essayer de répondre à ces questions durant leurs interventions :

*De quelles façons les trois pays peuvent-ils collaborer pour réduire le plus possible l'incidence des entreprises d'un pays sur les pays voisins?*

*Comment envisagez-vous d'évaluer et de planifier le déploiement des énergies renouvelables et les besoins matériels de la transition énergétique en cours, de manière à éviter toute incidence sur les peuples et les territoires autochtones?*

Ensuite, l'animateur demande à Fe de Leon (du Canada) de répondre à la question suivante :

*Pouvez-vous donner des exemples positifs de manières dont votre organisation a utilisé les programmes éducatifs, les activités de sensibilisation et le financement public et privé pour trouver des solutions pour relever les défis particuliers de justice environnementale des collectivités?*

M<sup>me</sup> de Leon mentionne que l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) défend les questions d'équité depuis son établissement en 1970. Depuis 30 ans, cette organisation sans pareille fait office d'atelier d'aide juridique principalement financé par Aide juridique Ontario. Cette structure de financement permet à l'ACDE de participer à des réunions cruciales et d'entreprendre des travaux exhaustifs dans le domaine de la justice environnementale.

L'Association a pour objectif premier de protéger et de promouvoir la santé publique et l'environnement. Elle le fait de différentes manières, en se concentrant sur deux priorités stratégiques : garantir l'accès à la justice environnementale, et prévenir la pollution pour protéger la santé publique et l'environnement. Elle atteint ces objectifs grâce à l'éducation juridique du public, à la réforme du droit et (principalement) à la représentation juridique des groupes défavorisés et à faibles revenus.

Si l'ACDE n'a pas toujours utilisé explicitement le terme « justice environnementale », son travail a toujours porté sur les inégalités. M<sup>me</sup> de Leon donne un exemple notable de ses travaux de réforme du droit : l'enquête sur Walkerton. En 2000, le village de Walkerton, en Ontario, a vécu un événement tragique : la contamination à *E. coli* de l'ensemble de ses puits, qui a causé sept décès parmi les habitants. Cet événement a mis en évidence les effets néfastes de plusieurs années de déréglementation visant les sources d'eau potable de l'Ontario.

En réaction à cet événement, l'ACDE a engagé d'importantes ressources pour représenter la collectivité touchée durant l'enquête. Ce dévouement a mené à des modifications aux lois qui protègent les sources d'eau potable et qui régissent la pollution des terres agricoles avoisinantes.

L'organisation a compris l'impact de la tragédie et a réagi en communiquant directement avec la collectivité. Elle a établi sa représentation lors d'audiences de manière à créer un espace pour discuter des inégalités que vivent certaines collectivités. Cet engagement a exigé des années de travail afin que soient adoptées des lois pour protéger les générations futures.

Elle ajoute qu'outre des cas précis comme celui de Walkerton, l'ACDE soutient activement les collectivités aux prises avec des problèmes de pollution environnementale en leur fournissant des outils juridiques et en les aidant à comprendre et à aborder ces enjeux. L'ACDE communique avec les collectivités en les invitant à des rencontres publiques et à des séances d'éducation. Elle prépare des documents révolutionnaires pour mettre en lumière les problèmes et proposer des solutions, en s'appuyant sur un financement complémentaire au soutien offert par Aide juridique Ontario. L'Association cherche également des fonds supplémentaires pour encourager la mobilisation de collectivités marginalisées, car elle souhaite que les membres de ces collectivités participent activement à ces conversations.

Selon l'approche de l'ACDE, la justice environnementale vise avant tout à reconnaître et à corriger les inégalités systémiques qui touchent de manière disproportionnée certaines collectivités. M<sup>me</sup> de Leon le répète, l'ACDE ne parvient pas à aider toutes les personnes qu'elle devrait aider. Pour étendre sa portée, l'ACDE utilise des outils cartographiques pour cerner les régions en besoin d'une attention particulière, et collabore avec des centres d'assistance juridique générale pour offrir son expertise. M<sup>me</sup> de Leon ajoute qu'en fait, les personnes qui ignorent l'existence de l'ACDE font face aux mêmes injustices, qu'elles concernent les logements sociaux, les mauvaises conditions de travail liées à la chaleur extrême ou la gestion des déchets et produits chimiques toxiques. Il s'agit de comprendre à quoi nous sommes exposés.

M<sup>me</sup> de Leon conclut en disant qu'il est essentiel d'intégrer différents éléments clés dans la conversation sur la justice environnementale et de trouver des solutions pour les collectivités marginalisées. Elle rappelle que la loi canadienne qui vient d'être adoptée constituera un outil important pour déterminer la façon de mobiliser ces collectivités et créer les conditions propices à leur participation.

M. Taillant remercie M<sup>me</sup> de Leon, et mentionne que les questions du public continuent d'arriver et qu'il en sélectionnera deux autres. Il ajoute qu'il sera peut-être impossible de répondre à toutes les questions du public, mais qu'il s'engage à répondre à chacune d'entre elles. Il précise que si une personne présente en ligne estime qu'on n'a pas répondu à sa question, elle peut la lui envoyer directement à l'adresse [ej@cec.org](mailto:ej@cec.org). Les questions du public sont les suivantes :

*Comment les gouvernements et l'industrie peuvent-ils s'engager de manière constructive, et quels mécanismes ou quelles approches pourraient autonomiser les collectivités?*

*Comment le lien entre la biodiversité et la JE peut-il se manifester dans notre travail et dans tout ce que nous faisons?*

M. Taillant se tourne vers le dernier spécialiste invité, Emiliano Reyes (du Mexique), et le présente comme le parfait exemple de l'engagement des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques, au Mexique et dans le reste de l'Amérique du Nord. Il lui pose la question suivante :

*Pourriez-vous nous dire comment, selon vous, on pourrait renforcer la justice environnementale et l'autonomisation des communautés au Mexique, et de manière plus générale et en fonction de votre*

*expérience internationale et régionale, quel pourrait être le rôle des organisations internationales et entreprises dans ce processus?*

M. Reyes remercie tout d'abord la CCE et les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique d'avoir fait de la justice environnementale le thème central de cette tribune. Il est essentiel de promouvoir la protection de notre milieu de vie : la Terre mère, notre cryosphère, notre atmosphère et notre biosphère.

Il affirme d'abord que les crises que nous traversons ne peuvent être résolues indépendamment et qu'il faut les considérer comme étant interreliées. La coopération internationale et en Amérique du Nord est donc essentielle pour faire face à l'urgence climatique, à la pollution, à la désertification et à la disparition de la biodiversité. Nous nous trouvons à un moment clé sur le plan politique et nous avons l'occasion de renforcer le programme environnemental. Nous devons imaginer un nouvel avenir et le bâtir ensemble, grâce à de nouvelles idées qui intègrent la justice environnementale dans toutes nos actions liées aux enjeux environnementaux et climatiques, poursuit-il.

Il souligne que la justice environnementale n'est pas qu'un outil méthodologique pour l'inclusion; il doit s'agir de la vision qui guide toutes nos actions. Les politiques publiques, la gouvernance et les lois dans nos trois pays et partout dans le monde doivent aborder les inégalités structurelles liées aux enjeux environnementaux.

M. Reyes propose trois concepts assortis de solutions précises pour inspirer le travail de la CCE et de la région :

1. Intersectionnalité : il faut absolument prendre en considération l'existence de systèmes d'oppression qui marginalisent diverses communautés en fonction du genre, de l'ethnicité, de l'identité sexuelle, de l'âge, des capacités ou du statut migratoire, entre autres. Les politiques et actions en matière d'environnement et de changement climatique doivent tenir compte de ces vulnérabilités afin d'assurer la justice pour les collectivités historiquement marginalisées.
2. Transition équitable : la transformation des systèmes socioéconomiques pour accroître leur résilience et atteindre la neutralité climatique passe par le rétablissement des relations avec les populations et la priorisation de la nature. Par exemple, l'établissement de droits de la nature et la démocratisation de l'énergie sont essentiels pour répartir équitablement les avantages de ces transitions.
3. Équité intergénérationnelle : les mesures que nous prenons aujourd'hui auront un impact considérable sur l'avenir des générations futures. Les jeunes doivent avoir les outils et la vision nécessaires pour créer un avenir durable. Les jeunes doivent avoir la confiance et les moyens pour participer activement aux interventions locales et aux solutions techniques et stratégiques.

M. Reyes conclut en reconnaissant qu'il est difficile de rester optimiste devant ces défis mondiaux, mais que nous devons garder espoir en un avenir meilleur. L'équité, les relations et l'autonomisation sont essentielles pour bâtir ensemble l'avenir durable que nous visualisons.

Après une courte pause, M. Taillant rappelle aux membres du public qu'ils peuvent envoyer leurs questions à l'adresse [ej@cec.org](mailto:ej@cec.org) et que la CCE y répondra rapidement.

## **CÉLÉBRATION DU 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CCE**

### **Mot d'ouverture**

M. Taillant invite Caitlin McCoy, jeune membre du personnel du Secrétariat de la CCE, à monter sur scène et à présenter le parcours et les réalisations remarquables de l'organisation depuis 1994.

### **Présentation des projets réussis et reproductibles des 30 dernières années**

Durant ce segment, on présente une série de projets réussis et reproductibles que la CCE a mis en œuvre au cours des 30 dernières années. Ces projets sont des exemples des travaux novateurs et aux résultats concrets que la CCE a entrepris dans divers domaines et mettent en valeur le parcours et les réalisations remarquables de l'organisation. La séance interactive comprend une narration, des images historiques et des vidéos. Ces travaux comprennent la conservation des monarches depuis près de 30 ans, les activités novatrices visant à lutter contre la perte et le gaspillage d'aliments, ainsi que le rôle de la CCE en tant que promoteur des mesures d'élimination progressive et de gestion des produits chimiques nocifs, comme le DDT, le mercure et l'acide de plomb des batteries d'accumulateurs en Amérique du Nord.

Après la présentation de la vidéo, Daniel Taillant salue le travail des différentes personnes qui participent aux activités de la CCE.

## **ANNONCES DU CONSEIL**

### **Annonces trilatérales**

M. Taillant invite ensuite les membres du Conseil à faire leurs annonces.

M<sup>me</sup> McCabe annonce le nouveau cycle de subventions EJ4Climate et une initiative du Conseil.

### **Quatrième cycle du programme de subventions EJ4Climate**

M<sup>me</sup> McCabe se dit ravie d'annoncer que la CCE lancera à l'automne 2024 un quatrième cycle du programme de subventions EJ4Climate, doté de 1,5 million de dollars américains. Elle explique que la CCE a établi ce programme, amorcé par l'EPA en 2021, pour financer des projets qui soutiennent les collectivités mal desservies et vulnérables ainsi que les collectivités autochtones au Canada, au Mexique et aux États-Unis, pour les aider à faire face aux effets des changements climatiques. Ce programme finance directement des organismes communautaires en vue d'élaborer des solutions communautaires pour diminuer leur vulnérabilité en matière d'environnement, de santé humaine et liée aux changements climatiques.

Elle précise que le cycle de cette année aura pour thème « Programmes éducatifs communautaires pour accroître les connaissances en justice environnementale et en adaptation au climat ». Si l'on inclut ce cycle, l'ensemble des subventions accordées au cours des quatre dernières années atteint le montant impressionnant de 7,5 millions de dollars américains.

Elle conclut en ajoutant que l'appel de propositions sera lancé en octobre 2024, et que compte tenu des exceptionnelles soumissions que la CCE a reçues lors des trois derniers cycles, elle est vraiment impatiente d'annoncer un nouveau groupe de projets d'exception.

### **Centre d'action pour la justice environnementale en Amérique du Nord (CAJEAN)**

M<sup>me</sup> McCabe explique que cette initiative, dotée d'un budget de 500 000 dollars canadiens, permettra l'établissement d'un centre d'action nord-américain pour la justice environnementale (CAJEAN) pour

encourager et exploiter à fond les actions équitables en matière d'environnement, de résilience climatique et de justice environnementale (JE) dans toute l'Amérique du Nord. Elle explique que le CAJEAN sera une plateforme et un espace pour partager les connaissances et échanger des idées sur la justice environnementale, travailler avec les leaders de la justice environnementale et les collectivités touchées par l'injustice environnementale, et constituer une liste de spécialistes de la JE capables de proposer des orientations et de prodiguer des conseils, au besoin. Enfin, elle mentionne que le CAJEAN comprendra aussi des exemples d'actions et de pratiques exemplaires reproductibles en matière de justice environnementale au Canada, aux États-Unis et au Mexique en vue de renforcer les collectivités locales, autochtones et vulnérables dans toute l'Amérique du Nord.

M<sup>me</sup> McCardell annonce la mise en œuvre de deux nouveaux projets en 2024 :

### **Conception et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation lors de la Coupe du monde 2026**

M<sup>me</sup> McCardell explique que ce projet, doté d'un budget de 200 000 dollars canadiens, vise à sensibiliser les citoyens à la réduction du gaspillage alimentaire à l'occasion du plus grand événement sportif de l'histoire. La CCE a élaboré des ressources clés pour lutter contre la perte et le gaspillage d'aliments en Amérique du Nord. La Coupe du monde 2026 sera l'occasion pour la CCE de mener une campagne pour sensibiliser les citoyens de toute l'Amérique du Nord et de braquer les projecteurs sur l'enjeu du gaspillage alimentaire et les occasions pour les supporteurs de le réduire. La Commission va préparer une trousse d'outils que pourront utiliser les partenaires avant et pendant la Coupe du monde et qui comprendra des conseils, des messages et des matériels. Elle sera distribuée sur les sites et dans les villes hôtes par le biais des médias sociaux et en partenariat avec la FIFA, la Green Sports Alliance, d'autres ONG, les gouvernements nationaux, les administrations locales et les influenceurs. Cette trousse constituera pour les villes hôtes une ressource indispensable pour mobiliser et sensibiliser les citoyens et appuyer des objectifs élargis d'élimination des déchets (« zéro déchet ») et de gestion des matières. Cette initiative soutient l'objectif de la Coupe du monde de réduire de 50 % ses émissions de carbone), des trois pays en matière de réduction de la perte et du gaspillage d'aliments, et de la cible 12.3 des Objectifs de développement durable à l'échelle internationale.

### **Échange de pratiques exemplaires pour gérer de façon rationnelle les batteries d'accumulateurs au plomb usées**

M<sup>me</sup> McCardell explique que ce projet, doté d'un budget de 50 000 dollars canadiens, vise à évaluer l'incidence des directives de la CCE publiées en 2016 sur la gestion écologique rationnelle des batteries d'accumulateurs au plomb usées (BAPU). On déterminera les pratiques exemplaires décrites dans ces directives que l'on utilise au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ce projet prévoit la collecte de renseignements sur les pratiques et politiques de gestion des BAPU, qui seront ensuite transmis aux parties prenantes concernées.

M. Rico annonce la mise en œuvre des projets suivants en 2024 :

### **Suite du projet de la CCE pour moderniser le système d'échange électronique de données de notification et de consentement (NCEDE), qui échange des données sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux**

M. Rico explique que ce projet, doté d'un budget de 100 000 dollars canadiens, est la suite du projet de la CCE intitulé *Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux*, pour moderniser le système *Notice and Consent Electronic Data Exchange* (NCEDE). Cette initiative permettra aux spécialistes des trois pays de poursuivre les actions menées dans le cadre des projets qui ont été achevés en 2021 et 2023. Il mentionne que lors des éditions précédentes, le

renforcement et la modernisation de l'échange de données dans la région ont permis de réaliser de grands progrès grâce à l'analyse de lois et de règlements sur l'importation, l'exportation et le transport de matières et de déchets dangereux.

Il explique que ce nouveau projet permettra de renforcer les mesures régionales pour respecter les engagements internationaux, comme celles régies par la Convention de Bâle. Ce projet doit faciliter l'élaboration de protocoles unifiés pour échanger notifications et consentements avant que les déchets dangereux franchissent les frontières nationales.

M. Rico souligne que cet enjeu a d'importantes conséquences sur la protection de la santé publique et de l'environnement, en particulier pour les populations vulnérables qui sont les plus exposées à ces polluants. Il est essentiel de soutenir ces actions afin de mieux contrôler les mouvements de substances dangereuses. Grâce à ce projet, le Mexique devrait renforcer ses capacités internes grâce à la maintenance et à la mise à jour de son système d'information. Qui plus est, le dialogue trilatéral entre les spécialistes des trois pays renforcera le système en Amérique du Nord.

### **Soutien au groupe scientifique trilatéral spécialiste du monarque**

M. Rico décrit ce projet doté d'un budget de 140 000 dollars canadiens, qui vise à renforcer les travaux de conservation du papillon monarque, l'espèce la plus emblématique d'Amérique du Nord, grâce au soutien et à la collaboration pour la collecte de données sous la direction de la *Trinational Association for Monarch Butterfly Conservation* (Association trinationale pour la conservation du monarque).

Il souligne la grande importance de telles actions communes et la synergie entre les gouvernements régionaux, de la participation des collectivités, des connaissances et pratiques autochtones, d'organismes scientifiques et techniques et de la société dans son ensemble. Ces travaux renforcent les mesures trilatérales pour promouvoir la préservation des espèces sauvages, l'utilisation durable des écosystèmes et la biodiversité, ainsi que réaffirmer le droit à un environnement sain. Il félicite les responsables de l'initiative et souhaite au comité et à ses collaborateurs beaucoup de succès dans leurs travaux à venir.

### **MOT DE LA FIN ET CLÔTURE DE LA SESSION DU CONSEIL**

M. Taillant remercie les membres du Conseil de leur soutien indéfectible à la promotion des objectifs environnementaux de la région. Il ajoute que l'équipe du Secrétariat est ravie de ces annonces, en particulier celles qui permettront de continuer à soutenir la justice environnementale pendant de nombreuses années. Selon lui, elles sont parfaitement alignées sur certains des enjeux et besoins dont il a été question au cours des trois derniers jours, et l'équipe de la CCE est impatiente de mettre en œuvre ces projets.

M. Taillant invite ensuite les membres du Conseil à s'installer à la table pour signer la déclaration officielle du Conseil, qui fait état des résultats obtenus et des engagements pris durant la rencontre.

M<sup>me</sup> McCardell exprime sa profonde gratitude à toutes les personnes qui ont participé aux importantes discussions du Conseil qui ont eu lieu aujourd'hui. Elle rappelle qu'une déclaration a été signée qui résume le travail exceptionnel accompli au cours des derniers jours.

Elle rappelle également que les sessions du Conseil constituent pour le Canada, les États-Unis et le Mexique une occasion précieuse de renforcer leur collaboration aux enjeux environnementaux, et

fondamentalement de s'engager auprès des collectivités de chaque pays. Elle se dit convaincue que les trois nations sont définies par leur population et salue la participation extraordinaire des membres du GSCET et du CCPM à la session du Conseil, ainsi que l'efficacité des panels qui ont débattu au sujet de la justice environnementale.

Elle se dit fière de la contribution collective aux travaux menés à l'échelle du continent pour lutter contre l'injustice environnementale. En conclusion, M<sup>me</sup> McCardell félicite et remercie chaleureusement le Secrétariat de la CCE pour son travail remarquable. Elle salue le leadership de Daniel Taillant et lui exprime sa gratitude pour son travail.

Ensuite, M<sup>me</sup> McCabe mentionne sa profonde satisfaction d'avoir participé aux discussions de ces derniers jours. Elle reconnaît que les récentes sessions ne représentent qu'une fraction du travail considérable accompli tout au long de l'année par les participant·es des trois pays.

Elle mentionne également sa joie à travailler avec les dirigeants nord-américains, et souligne les liens solides qui se sont tissés au fil de nombreuses années de collaboration. Elle louange une année productive et les travaux partagés pour renforcer la justice environnementale en Amérique du Nord grâce à un programme trilatéral exhaustif. Celui-ci comprenait notamment la mobilisation de collectivités historiquement marginalisées et vulnérables aux effets du climat afin de promouvoir des solutions pour atténuer les changements climatiques et promouvoir une croissance verte, ainsi que des collectivités et des écosystèmes durables.

Elle fait remarquer que malgré la priorité accordée aux travaux nationaux, il était évident que les pays voisins devaient gérer des enjeux similaires, ce qui démontre la force de leur partenariat et de leurs objectifs communs. La session du Conseil de cette année, qui avait pour thème « Renforcer la justice environnementale grâce à l'autonomisation des collectivités », a porté sur l'autonomisation des collectivités partout en Amérique du Nord, dont un grand nombre dirigent déjà activement ces travaux.

M<sup>me</sup> McCabe célèbre le 30<sup>e</sup> anniversaire de cette collaboration entre les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis et indique qu'il s'agit d'un jalon marquant. Selon elle, la longévité de ce partenariat témoigne de son efficacité et de sa pertinence à long terme, et elle fait remarquer que des programmes gouvernementaux qui durent aussi longtemps sont rares et témoignent de leur bon déroulement.

Revenant sur les enseignements tirés de ces trois décennies, M<sup>me</sup> McCabe souligne que la coopération est essentielle à la durabilité. Elle félicite la CCE de ses résultats significatifs obtenus grâce à un travail collectif au profit de notre environnement nord-américain commun.

Elle exprime sa reconnaissance aux représentants suppléants, au Comité permanent général, au Secrétariat de la CCE, au CCPM, au GSCET et à toutes les personnes qui ont contribué au succès des réunions. Elle remercie tout particulièrement Daniel de son leadership exceptionnel et d'une organisation impeccable de la session. Elle remercie également les équipes qui œuvrent en coulisses de leur planification méticuleuse et souligne que grâce à leurs efforts, les participant·es ont eu une expérience sans faille, malgré les difficultés rencontrées.

M<sup>me</sup> McCabe se dit enthousiaste à l'idée de renforcer encore la coopération environnementale entre le Canada, les États-Unis et le Mexique par l'intermédiaire de CCE dans les années à venir. Elle conclut en disant que c'est le Mexique qui organisera la prochaine session du Conseil, à laquelle elle a déjà hâte de participer.

M. Rico commence par adresser ses sincères félicitations et exprime sa gratitude envers le gouvernement des États-Unis, et en particulier M. Regan, M<sup>me</sup> McCabe, Jane Nishida, représentante suppléante des États-Unis et toute leur équipe pour la conclusion heureuse de leur présidence et de cette session du Conseil.

Il souligne cette tribune trilatérale qui réaffirme non seulement l'engagement envers les collectivités de la région, mais renouvelle aussi l'esprit de coopération qui confirme le succès de la CCE comme mécanisme de protection de l'environnement dans le cadre de l'accord commercial ambitieux et moderne qu'est l'ACEUM.

M. Rico souligne que la CCE constitue un mécanisme unique et novateur qui favorise l'interaction entre les hauts fonctionnaires des trois gouvernements, la société civile et le milieu universitaire. Il ajoute que les liens de coopération, qui se sont renforcés au cours des 30 dernières années, vont se renforcer encore plus d'année en année.

Pour l'avenir, il dit espérer que les projets annoncés appuieront encore plus les travaux menés par les trois pays pour améliorer leur capacité à résoudre les problèmes environnementaux, et que ces travaux seront couronnés de succès.

Il félicite le Comité consultatif public mixte et le GSCET de leur bonne coordination. Il ajoute qu'ils ont contribué à enrichir les propositions de travail coopératif de la CCE et espère des activités supplémentaires.

M. Rico reconnaît que les différentes approches de la justice environnementale qui ont été débattues durant la session favoriseront la pleine participation des collectivités autochtones et locales, les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes à la préservation des ressources naturelles.

Il reconnaît les importants progrès qu'a réalisés la CCE pour renforcer le rôle crucial des collectivités autochtones en matière de protection de l'environnement et valoriser leurs connaissances traditionnelles, facteur essentiel dans le contexte des crises planétaires actuelles.

M. Rico salue l'engagement qu'a pris la CCE de mobiliser les jeunes, notamment par leur participation active au PGLE, qui maintient la Commission à l'avant-garde grâce à des approches novatrices. Au nom du Mexique, il réaffirme l'engagement à travailler diligemment avec le Secrétariat pour mener à terme l'actuel Plan stratégique pour 2021 à 2025 et élaborer le suivant.

Le Mexique exerce maintenant la présidence de la CCE, et M. Rico dit que ce sera un honneur pour son pays d'organiser la 32<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil de la CCE en juin 2025, et dit avoir très hâte d'accueillir tout le monde au Mexique.

Il conclut en adressant de sincères remerciements à tous.

La séance est levée.